

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

ADDRESS
to the European Parliament
by
Franco Maria Malfatti
President of the Commission
of the European Communities

Presentation of the General Report for 1971
and the Commission's programme
for 1972

Strasbourg, 8 February 1972

As I stand before the House today to present our report on the year just over and our programme for the year ahead, I would like to say first of all how very happy we are that the Treaty admitting the United Kingdom, Ireland, Denmark and Norway to membership of the Community has now been formally signed, in Brussels on 22 January. This is undoubtedly the most important development for European unification that I have to record as regards both the immediate past and the future of the Community.

Accession

The Community's enlargement was logical and necessary—necessary in order to eliminate an arbitrary division between the countries of Western Europe, and logical as giving the Community the dimensions needed to achieve its political aims.

The emergence of the Community of Ten is primarily a success due to the will of Europeans, a political achievement which reflects our determination to organize our future, to form a full European selfhood, as a basic factor of freedom and prosperity for our peoples and the most constructive contribution which each and all of our countries can make to international peace and more balanced international relations. It is for this reason that the signature of the instruments of accession has been received by public opinion in our countries—and not in them alone—with such high hopes.

The Commission is awaiting this transformation of the Community in a confident mood, the same mood that has inspired it in the last few years, during which it has made enlargement the mainspring of its political action; it finds encouraging, moreover, the way and the spirit in which enlargement has been brought about.

The work that was carried out at the Accession Conference was highly exacting, as regards both quantity and quality. The arrangements arrived at were fair and proper. What made this possible, and enabled the negotiating difficulties to be overcome, was that the political aims of enlargement were never lost sight of—those aims which right from the outset, throughout the course of the negotiations, even in their toughest and most difficult moments, we continued unflaggingly to affirm.

The new members have accepted the Community's common stock in its entirety, and subscribed to its political aims and to the options already taken for its internal development. The chapter we have begun to write will very soon be unfolding. Developments on the international scene and the unrest in society are serving to highlight the Community's true and natural calling, which is to serve peace, cooperation, and economic and social progress, in Europe and in the world.

Singleness of Community representation was maintained in accordance with the pattern of dialogue between the institutions required by the Treaties. This time the negotiations were conducted, highly successfully, by the Community as a Community, and this success was in part due, as all recognize, to the role played by the Commission.

For this reason the Commission, while welcoming the fact that the Final Act of the negotiations was signed not only by the Member States but also by the Community, has expressed regret to the Council that it (the Commission) was not able to sign likewise, so that a notable Community custom was not followed. There are times when prejudice replaces judgement, when an academic, legalistic approach replaces considerations of what is politically desirable. Sometimes, too, there is uncertainty where there should be clarity. I am only drawing attention to what is,

I repeat, a departure from past custom, for which the Commission felt bound to be critical of the Council.

A year ago I said in this House that the importance of the political implications of enlargement required the collaboration of all those in a position of power, in particular those that represent the will of the peoples. Hence the Commission had a specific interest in maintaining close contacts with the European Parliament and its committees during the negotiations, and a clear duty to do so. These contacts proved profitable. And I should like to add that all those who toiled to make enlargement a reality were spurred on by the certainty that this major transformation of the Community is bound to be accompanied by an increase in the role of the European Parliament. In my speech at the signing of the instruments of accession I wished to emphasize the need to safeguard and strengthen our institutions in a democratic framework, and the importance of efforts by all the Member States of the new Community to reinforce the democratic features and powers of the European Parliament. So I thought it well to stress, right from the political birth of the Community of Ten, the built-in democratic slant of the Community; I spoke of the problems urgently demanding to be overcome in this connection to reinforce the powers of the European Parliament and secure its election by universal suffrage, of the uniqueness of the Community institutions, which must be safeguarded and enhanced to prevent the downgrading of the Community to a mere intergovernmental agreement and ensure for it the full executive competence, streamlined decision-making and essentially political character of the independent institution that acts as watchdog of the Treaty and discharges the vital function of initiating proposals.

Presentation of the 1971 Report

1971 major progress towards the achievement of the objectives . . . at The Hague, and at the same time monetary events such as to constitute a grave danger to the Community—a fact we strongly emphasized in our letter to the Heads of State or Government.

As regards monetary developments, a number of points on the credit side must be noted. The Council, acting on a proposal from the Commission, in September adopted a common position in regard both to the principles of the reform of the international monetary system and to the substance of the matters to be thrashed out, as a top priority, in the Group of Ten, and the Six together with the United Kingdom maintained this position in the talks with the United States. The Community, and in particular the common agricultural market, continued to function despite the difficulties caused by the monetary disarray, and thus demonstrated the soundness of our structures.

The fact remains that external events have shown the Community's internal cohesion to be insufficient to deal with matters so serious as these, and that there is still a long haul ahead before more effective arrangements for coping with international monetary problems are achieved.

The exceptional attention paid in 1971 to the two priority subjects—the enlargement negotiations and the monetary issues—has sometimes overshadowed the progress that has none the less been made in other fields, which is described in detail in the Report.

I would just mention the momentum imparted to the structural reform of European agriculture by the Council's adoption of the First Guidelines on the subject, and in the social field by the adoption of the decisions needed to bring the reformed Social Fund into operation.

I might also mention the application of the new budget procedure and the progressive introduction of the system of "own resources", and the holding of specialized Council meetings on sectors not yet tackled in their own right, as for instance the meetings of Ministers of Justice and of Ministers of Education.

Again, I might point to the introduction of the system of generalized preferences—a step that the Community can be proud of having taken ahead of all the rest of the industrialized world. But I confine myself to this one general observation : in a year which has seen the European and the world political pattern change

swiftly and strikingly—I need only instance the admission of the Peoples Republic of China to the United Nations—and major changes within the Community too, it is upon the Community that the construction of Europe has continued to centre, thus bearing out the statement in the Hague communiqué that “the Communities remain the original nucleus from which European unity has been developed and intensified”.

Programme for 1972

1972 is undoubtedly going to be a year of transition. In it the procedures for the ratification of the Accession Treaties will go forward; so too will the movement towards economic and monetary union (on which, as you know, the Commission submitted detailed proposals on 12 January), and the Summit Conference of Heads of State and Heads of Government will take place, it is hoped, this autumn, by which time the future new member countries will be in a position to participate fully.

So far as the Commission's programme is concerned, we mean to concentrate mainly on two pressing points—to push ahead with the building of the Community, by proceeding with the scheme for economic and monetary union, so essential to the Community's very survival, and meantime to bear in mind in all our actions that we are now a Community of Ten. In this latter connection I would stress the great importance the Community attaches to the procedures for consultation with the acceding countries. Above and beyond the technical aspects, these consultations have a very definite political significance, as both accustoming us to working together and increasing our understanding of one another's problems and purposes.

Economic and monetary union

As regards economic and monetary union, my task today is greatly simplified by the fact that Vice-President Barre has already, at the January session, set forth the Commission's thinking on the matter, and told you of the proposals we submitted

to the Council on 12 January. I would like today to repeat, with emphasis, what I said to the Council on 1 February. What we need to do now is not only to adhere to the purpose we formally set ourselves on 9 February, when we decided to embark on the process that is to bring us to full economic and monetary union by the end of the decade : we need also to establish our own monetary and financial set-up, if we are to preserve all that we have built up to now and to preserve the Community from outside monetary and economic developments over which we could otherwise exert no influence. The Washington agreements reached in December are certainly of value in that they have restored some measure of security in international monetary and trade relations. But it has to be realized that they have by no means disposed of all the problems involved; in particular they have in practice strengthened the privileged position of the dollar by widening the margins of fluctuation, notwithstanding the dollar's inconvertibility.

Our proposals of 12 January to the Council you already know. The Commission does not intend to confine itself purely to these in preparing for the important Council meeting of 28-29 February, to be attended by the Ministers of Foreign Affairs, Finance and Agriculture. Convinced as we have always been that the processes of monetary and of economic union must move in parallel, we plan also to submit an overall document not only embodying the main proposals already put forward but seeking to indicate what further advances could and should be made in the coming months in order to make progress with the common policies, and more particularly with short-term economic policy, regional policy and social policy.

The monetary crisis of 1971 obliged us to defer taking the initial steps towards better-organized monetary and financial relations within the Community, but—though this seems to have been overlooked in some quarters—it did not halt the movement towards closer coordination of the member countries' economic policies that was begun in February 1971. The Council Decision of 22 March, according to which the Ministers responsible must examine public expenditure policy in Council three times a year, has been scrupulously observed, whence the first annual report on

the economic situation in the Community, which was approved by the Council in October.

At the same time, the Commission has carried on with its work in the field of tax harmonization, one of the most important sectors in the first stage of economic union. It is planning to submit a number of proposals to the Council, more particularly on the alignment of principles of assessment for VAT purposes and the harmonization of certain taxes on consumer goods.

But now we have to go further, for we face two pressing facts. The first is that we can wait no longer to institute our own system of monetary and financial relations in the Community countries. With exchange rates between one Community currency and another fluctuating by anything up to 9% there is no longer any possibility of a common agricultural policy based on uniform market prices, nor indeed, in many cases, of a common market for industrial products. So unless and until this situation changes—as the Community's very survival requires it to—there is no hope of progress towards economic union. The second fact is that we remain firmly convinced that worthwhile progress in the field of monetary union cannot be made or maintained unless we move forward across the whole range of the common policies.

Social policy

The most important field is undoubtedly that of social policy, in which our attention will this year have to be focused above all on the problem of employment.

The Community has already demonstrated, a year ago, its political will to become a Community of stability and growth, and one therefore in which full employment is a key factor.

What are the main features of the action the Commission intends to take in this regard? First, method: all the common policies are to be devised and implemented with due allowance for their impact on employment policy, and this of course neces-

sitates proper knowledge of the circumstances and problems. That is the indispensable starting-point.

While the Commission's initial proposals, to be submitted in 1972, will be concerned mainly with the study and analysis of the Community's social problems, obviously the Community will have to set about helping to tackle these actively. What are the main weapons at our disposal?

Social Fund

First and foremost, the reformed Social Fund. This year the Community will be making this weapon of the common social policy operational, thus moving from the planning stage to the stage of practical action on the factors governing employment. This year too, on the basis of work already in hand, the Commission intends to propose a Community action programme on vocational training, in direct application of the general guidelines endorsed by the Council in July 1971.

I fully realize that these weapons are limited in scope and insufficient to deal fully with the structural difficulties we have inherited from the past and with the short-term economic problems, which are no less serious.

Other means are therefore necessary, and will become more and more so, if we are to achieve an "active" employment policy. As progress is made towards the final objectives of the strengthening of the Community, common means of action will have to be created in the social field, wherever they are found to be needed, to replace or supplement the operation of the national armouries.

Regional policy

The Council has repeatedly and rightly stressed that the achievement of economic and monetary union and the implementation of the common policies will be seriously endangered

unless a Community drive is undertaken to help the more backward areas. Although regional policy was not actually dealt with as such in the negotiations with the applicant countries, we all know, and the discussions now going on in those countries bear out the fact, that that policy will be a matter of major importance in the enlarged Community.

The Commission is convinced that on the basis of its proposals, of which the House knows, and of the Council's and the Parliament's activities it will be possible to reach agreement in the near future to equip the Community with these necessary means of action. In any event the Commission is resolved to leave no stone unturned to get a start made on putting in hand an active, Community-wide regional policy.

The common agricultural policy

The Commission has been active in proposing to the Council measures designed to complete the common agricultural policy and bring it more into line with the socio-economic requirements of European agriculture, and it intends to press ahead in this direction.

We are firmly convinced that a common agricultural policy that takes fuller account of the need for structural modernization, that offers alternative employment outside agriculture to some of those at present on the land, that affords some classes of farmers the opportunity to give up farming, that introduces arrangements for "upping" incomes, and that restores to the pricing policy its function as a real means of orienting production and ensuring market stability, is an absolute essential, a duty the Community cannot shirk given its own importance in the world economy and the importance of agriculture to the internal balance of the whole Community set-up.

Such is the background to the agricultural price proposals for 1972-73 recently submitted by the Commission to the Council of Ministers.

These proposals, embodying some changes from the previous ones, represent in themselves a long stride towards the aims proper to a more balanced common agricultural policy, including as they do provision for a new method of determining prices, a "hierarchy" as among the price levels for the different agricultural products, and grants to make up earnings to a reasonable level on farms which it is impossible to modernize. At the same time, we realize that the state of affairs in this all-important sector requires to be gone into and talked over further.

Accordingly, the Council will need to go into the Commission's new proposals, but the great thing is that it should reach a decision, both as to the directives on structural improvement—and that with the absolute minimum of delay—and as to the fixing of prices. For as the Commission sees it all the measures of agricultural policy now up for discussion form a single connected whole, if not from the strictly legal, at any rate certainly from the political angle.

Actually, it seems likely, and we certainly hope, that the international monetary situation will force decisions to be taken, both at Community and at Member State level, more particularly as regards the fixing of the new parities. In that event, as regards agriculture it will be essential at the same time to take steps both to restore the single market for agricultural products and to ensure the farmers suffer no loss of earnings.

As is clear, then, 1972 also will be an important year as concerns the establishment of the common policy.

Industrial policy

In the industrial policy sector the proposal as to the general organizational structures to be instituted is still getting no further by reason, yet again, of radical differences of opinion on the institutional issues, and in particular on the question of the institutional role of the planned Industrial Policy Committee. Despite these difficulties, the Commission intends to continue in 1972 to put to the Council specific proposals on the operational

implementation of the strategy outlined in its Memorandum on Industrial Policy of March 1970: in this connection, it will continue working for the full implementation of the programme to eliminate technical obstacles to trade, and will in the very near future be proposing an extension of the programme to include, in particular, environmental conservation. Another new proposal we shall be putting forward concerns Community development contracts in the high-technology industries; others again will set forth the outlines for an overall Community policy on tenders and awards, development policy, finance and structural conditions in these same industries.

New horizons, we may hope, will be opened up for Community industrial policy, in the context of the new social needs developing and the new world responsibilities incumbent on the enlarged Community, at the conference to be held in Venice in April on "Industry and Society in the European Community".

Competition policy

An important element in any Community industrial policy is an active policy on competition.

Competition policy will be examined in the first special report the Commission will be submitting at the end of February, as the House asked it to do in its resolution of 7 June, and will accordingly be the subject of further detailed debate.

Research and development policy

In the field of research and development policy, the Council's inability, in December, to agree upon a multiannual programme for the Joint Research Centre once again underscores how necessary it is that the Community should evolve a broader strategy on scientific and technical research, in which the Joint Research Centre can take its proper place. In this regard the enlargement of the Community offers a great opportunity, involving as it does the bringing-in of Britain's contribution in the sphere of

science and technology. In the months ahead the Commission plans to submit specific proposals to the Council concerning the organizational structures needed to work up a more comprehensive science and technology policy and the basic lines to be followed in this European policy on research and development.

In the Commission's view, to evolve the common strategy so vitally important it is not in fact necessary to centralize the actual conducting of research and development work, nor to increase the appropriations for this purpose: what *is* necessary is to lay out the appropriations more efficiently, by rationalizing andconcerting the activities being undertaken in the European countries, at present so scrappy and uncoordinated, and by securing genuine competition between industries in different countries.

Against this wider background, appropriate proposals will have to be put forward for promoting a renewal of activity by the Joint Research Centre.

Environmental policy

With regard to environmental policy also—a matter I consider of the highest importance—the Commission intends to submit within six months, as a follow-up to its first Memorandum, a plan of action setting forth the general principles to be adopted and proposals for specific measures to be taken; the reactions of the Member States and the view of this House, of the Economic and Social Committee and of the two sides of industry will be borne fully in mind in preparing these proposals.

In addition, the Commission will this year be submitting to the Council proposals for Community-level action to help control the drug menace, in close coordination with Member States' own efforts in this direction.

Energy policy

Developments in the past year have made it more and more obvious how essential it is that concrete progress be made in the matter of a Community energy policy. Europe's dependence on imported energy increased still more; in the oil sector the nego-

tiations between the producer countries and the companies once again brought home the fact that the traditional supply structures may well undergo major changes in the future.

In particular, the Commission intends to devote special attention to preparing further proposals for a Community on hydrocarbon trading and procurement. At the same time it is working to reduce the ever-growing import demand by enabling a larger share of the requirements to be covered by nuclear energy. But this, obviously, requires an early decision on the installation of enrichment plants.

Transport policy

It is to be hoped that the quickening in pace in the Council's work on the common transport policy in the second half of 1971 is indicative of a change of approach which will enable the Community to begin or to complete various projects under distinctly more favourable conditions than a year ago.

In a recent memorandum on transport policy to the Council, the Commission took a line on the matters involved which was at once comprehensive and forward-looking. It laid down the guidelines for orderly evolution of the common transport policy, and a schedule of measures to be taken over the next five years. 1972 should see the first tangible progress in this general direction. The new measures given priority rating for 1972 concern reinforcement of the machinery for coordinating infrastructure investment, initial action in the matter of road safety, and the coordinated tackling of problems in connection with technological progress.

To sum up, we are well aware of the limiting effect on our action in regard to the common policies of the process of transition from a Community of Six to a Community of Ten. But we are even more aware of the cumulative timelag that built up in earlier years, when there were no such limiting factors. The limitations—in the fields of energy, transport, industrial policy, regional policy, research policy, tax policy, even agricultural policy—are extremely serious.

Those who fear lest the Community be eventually watered down into a free trade area should first of all remember that a customs union is not in itself enough to make a Community. Those who wonder about deterioration in the activity of the Community institutions should consider whether the root cause of this regrettable trend is not the weakness of the general political design and programme. Those who are amazed at non-involvement in the splendid and exciting work, so vital to our countries, of building Europe, should ask themselves whether it is not caused by the lack of vision and courage, the "easy way" of obscuring the basic policy issues with a mass of technical detail. For these are the issues on which democracy truly operates—the interplay of ideas, the real political contest, the real involvement of the public as a whole.

The Community in the world

The Community's forthcoming enlargement will give it a greater role in the world, but at the same time heavier responsibilities: as the Commission wrote in its Opinion to the Council of 21 January 1972, on the conclusion of the negotiations, "Enlargement, while safeguarding the Community's internal cohesion and dynamism, will enable it to play a fuller part in the development of international relations."

While the reactivation of the economic and monetary union will be our first concern this year, at the same time emphasis must be laid on the importance of our external relations. I should like to consider with you first of all the impending developments directly connected with enlargement.

The non-applicant EFTA countries

As the House is aware, it will be necessary in 1972 to settle the relations between the Community and the EFTA countries which have not applied to joint it.

In the next few months the Commission will be continuing, and expects to complete speedily, the negotiations with Switzerland, Sweden, Austria, Finland, Portugal and Iceland.

We are most anxious to conclude agreements with them before the summer, and we feel that the Community is offering good terms and that it is in nobody's interest to drag out the negotiations.

The Commission's views as to the nature and scope of these agreements were largely endorsed by the Council at the end of November. While allowing some latitude for possible adjustments later, the agreements will be essentially concerned to regulate the trade side, ensuring as far as possible that no new trade barriers are created in Western Europe. This can be done only by extending the EFTA free-trade arrangements for industrial products to the whole of the enlarged Community, on, of course, a bilateral basis.

There are two fundamental points to be borne in mind here. First, the Community's autonomous decision-making and autonomous development must be preserved absolutely intact : in particular there must be no possibility of the future agreements giving rise to distortions vis-à-vis the Community rules which could endanger the Community's own solidarity.

Secondly, the agreements must be in conformity with the Community's and its partners' international obligations, and more particularly their obligations in GATT. From past experience the Community is certain that these agreements will afford a new stimulus to world trade.

The industrialized countries

As to the Community's relations with the major industrialized countries, the Commission, intends to approach these in the general context of the improvement and reconsideration of international economic and trade relations.

This is the spirit that informs the declaration of intent which, upon a proposal from the Commission, the Council adopted in December, pointing the way, with resolve and vision, to a free world economy, to be reached by further multilateral negotiation so conducted as to ensure freer and better-organized world trade

and appropriate arrangements for dealing with the urgent needs of the developing countries.

The Commission, needless to say, warmly welcomes the declaration, since it has long been striving to secure a clear and definite stand by the Community on this basis, as a vigorous reaction to the protectionist tendencies that have for some time now been causing us serious concern. I may remind you in this connection of my own series of talks with the Foreign Ministers of the Member States in March before my visit to the United States, of which you will remember that I gave the House a full account. I mention the date because in politics time plays a fundamental role, and the Community does not seem always to abide by this fundamental rule of political good sense.

U.S.A.

The Commission trusts that the current trade negotiations with the United States can be brought to a speedy conclusion. Provisional results have in fact already been achieved, but have not yet been approved by the Council.

The agreement that does finally emerge from these negotiations will need to restate our undertaking to join in a multilateral reconsideration of international economic relations.

In our negotiations with the United States so far we have been guided by two principles. Firstly, we cannot hope to dispose of all the problems involved, so we have endeavoured to settle those matters that are capable of settlement now and left the broader issues to be dealt with by the multilateral negotiations in 1973. Secondly, we have gone on the principle that all negotiations should be conducted in a spirit of reciprocity and mutual benefit : in this way, we feel, we have laid the foundations for a comprehensive and amicable review of our respective positions, free of all recriminations, which will serve to encourage both ourselves and the United States to continue working for that all-important aim, fuller and fuller freedom of trade.

And in this same spirit we intend to approach our trade relations with all the other countries in the world.

Japan

For this reason we continue to regard it as vital to reach a trade agreement with Japan which by restoring normal conditions will open the door to freer trade and closer ties, in realistic acceptance of appropriate safeguards.

Developing countries

It is in this same spirit, but at the same time in awareness of our increased responsibility, that we conceive of our relations with the developing countries and the countries bordering on the Mediterranean.

The prospect of enlargement gives yet more immediacy to the Community's responsibilities to the developing and the Mediterranean countries, both those with which we already have agreements and those with which we are still negotiating them.

I would note that the Commission will have during 1972 to work out in detail the arrangements to be offered in 1973 to many developing countries already associated with the Community or likely to become associated eventually in one way or another.

During the accession negotiations it was agreed that the enlarged Community will offer to twenty independent Commonwealth countries in Africa, the Indian Ocean, the Pacific and the Caribbean a choice of relations based on one or other of the following formulas :

- (i) Participation in the same association convention as the Associated African States and Madagascar;
- (ii) Conclusion of one or more association conventions providing for reciprocal rights and obligations in respect, *inter alia*, of trade;

(iii) Conclusion of trade agreements.

The countries which choose to negotiate for the first type of relationship will be invited to take part along with the AASM in the negotiations on the convention which will replace the Yaoundé Convention of 29 July 1969.

This will entail a good deal of fact-finding and sounding-out with all the countries concerned, so that both sides can establish more clearly what the aims and prospects are as regards framing a future association policy, while safeguarding the Community's very considerable existing achievements in this connection. Obviously, it is for these countries to make their own entirely free and independent choice; as obviously, Europe will be able to make all the greater a contribution, as equal to equal, to economic and social development and to African unity.

But the Community must not allow its present and future association policy in Africa and Madagascar to obscure the broader aspects of its general policy on development aid.

In the Memorandum on the common policy for development cooperation which it has forwarded to the other Community institutions, the Commission proposes a number of guidelines and measures designed to render more consistent and effective the policies followed up to now, in demonstration of the increased Community solidarity in this exceedingly important field.

We are resolved to push ahead with the generalized preferences even if some major countries are not prepared to do so. I would remind you in this connection that the questions still outstanding as to the beneficiaries of the general preferences must be settled by 1 July next.

The Commission will be making active preparations for the Community's participation in UNCTAD III, which is to be held in Santiago de Chile in April and May.

To the developing countries, the Community is a very real and important thing, and it is therefore politically essential that it shoulders its responsibilities by taking up a constructive common stand at this important international encounter.

And I would remind you, too, of the role the Community, with its own experience of integration, can and ought to play in fostering the development of forms of regional cooperation and regional integration, both in South America and in Asia.

The Eastern European countries

Still in the same outward-looking spirit, the Commission is likewise considering possible new forms of Community trade and economic cooperation with Eastern Europe, and has already offered its own initial contribution to the preparation for the European Security Conference so far as concerns the Member States of the Community. The Community, inherently and by choice, is not a closed bloc but is open to cooperation. And it is logical besides that in all the fields where cooperation is developing between the Europe of the Community and the Eastern European countries the Community should act as such in the sectors for which it is competent.

More broadly, we may ask ourselves, what better balance could be achieved in the European continent without the basic ingredient of the Community as it is now and as it might develop.

Institutional problems

Institutional matters will be much to the fore in 1972. The Commission intends to tackle its tasks in this regard with realism and vigour. In particular, it is required by the Treaty of April 1970 to submit proposals by the end of 1972 for increasing the powers of the European Parliament. This point links up with the broader debate on the strengthening of the Community's institutions in general. I should like therefore to dwell on these matters for a little, and at the same time to speak of the coming Summit Conference of the Heads of State or Government.

The summit

For clearly the summit is the most appropriate occasion for establishing the broad outlines of the institutional reinforcement now so essential for the Community of Ten.

I have already had occasion to tell the House—and a few days ago I was speaking on the subject to the Political Affairs Committee also—just why the Commission has come out so strongly in favour of a summit in 1972. The exceptional circumstances of the present time demand that we give evidence of a political will at the very highest level. I do not at all mean that the summit should usurp the role of the Community institutions, but it should, in face of the great acts of choice now before us, provide the necessary guidance and a medium-term political programme for the institutions to put into effect. The three great issues at the summit will be more resolute progress on economic and monetary union and the common policies, the role of the Community in the world, to East and to West and vis-à-vis the developing countries, and the functioning and reinforcement of the institutions of the enlarged Community.

The Commission, as I have said before, intends to make every possible contribution to the preparation of the summit. Obviously, the preparation will proceed discreetly, to begin with at all events, but I would add right away that we consider it essential that this discretion should not interfere with the normal functioning of the institutions and should not in practice produce junior-partner relationships seriously impairing the institutional balance prescribed by the Treaties.

As regards the agenda, I say straight out that the taking of decisions on the Commission's proposals for resuming progress towards economic and monetary union must be done before the summit; this was why we submitted those proposals to the Council on 12 January. The summit itself will have to establish clearly what institutional framework is best calculated to enable genuine and rapid progress to be made in the further construction of that union.

As I told the Political Affairs Committee the other day, the Commission is devoting much thought to its contribution to the summit. I mentioned specially that we mean to submit our proposals on the institutional aspects to the House, and in particular to submit our proposals on increasing the Parliament's powers some time during May, for debate at the June session. The

Commission's main theme will be the need to preserve and enhance the unique character and balance of the institutions, it being our firm conviction that, while the institutions cannot press forward with the unification of Europe unless the political will of the Member States is there, the political will alone cannot yield practical results without appropriate Community institutions. Our work in this connection is, I may say, already well advanced.

Such then is the twofold task that awaits us in this year of transition and of taking stock—to establish the bases for the forthcoming summit Conference of Heads of State and Heads of Government to provide the enlarged Community with a political programme to work to and a stronger institutional structure to work in.

This will be the last Report to be presented to the House by a President of the Commission in the Community of the Six. Our programme for this year of transition is, I feel at once a realistic and a far-reaching one. Our task is to carry it out in full, in order to pass on to the new Community a sound and solid fabric: what was the final stage in the construction of the Six now becoming a vigorous new beginning for the Community of Ten.

Neither letting imagination run riot nor casting nostalgic backward looks ever did anyone any good. We have come to a stage which for all the undoubted successes that lie behind still none the less is not without its shadow side; we are, too, on the threshold of a new start, which for its part is not without light, and potentialities, and boundless hope.

If Europe manages to be thoroughly pragmatic, to look facts in the face and not take refuge in dubious prejudices, then Europe will show itself equal to the times we live in and able to shoulder its full responsibilities both towards its own peoples and in the world at large.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DISCOURS
prononcé devant le Parlement européen
par
M. Franco Maria Malfatti
président de la Commission

Présentation du Rapport général 1971
et programme de la Commission
pour l'année 1972

Strasbourg, 8 février 1972

Je désire d'abord dire au Parlement la profonde satisfaction que procure à la Commission la signature des traités d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège à la Communauté, intervenue solennellement à Bruxelles le 22 janvier dernier. Qu'il me soit permis, en présentant le rapport sur l'année écoulée et le programme pour l'année nouvelle, de mettre l'accent sur cet événement dont la préparation a marqué si fortement toute l'année 1971 et qui donnera une empreinte nouvelle à nos travaux de 1972.

L'élargissement

L'élargissement de la Communauté était logique et nécessaire; logique, pour mettre un terme à une division arbitraire entre les pays de l'Europe occidentale; nécessaire pour donner à la Communauté la dimension dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs politiques.

La naissance de la Communauté des Dix est donc surtout un succès de la volonté des Européens, un fait politique qui exprime notre volonté d'organiser notre avenir, c'est-à-dire de créer une véritable identité européenne, qui sera un facteur fondamental de liberté et de prospérité pour nos peuples en même temps qu'une contribution constructive de chacun de nos pays en faveur de la paix et d'un meilleur équilibre international. C'est

pourquoi la signature des instruments d'adhésion a été accueillie par l'opinion publique de nos pays — et pas seulement par celle de nos pays — avec tant d'espérance.

La Commission voit cette transformation de la Communauté avec confiance, cette confiance même qui l'a animée au cours des dernières années lorsqu'elle a placé l'élargissement au centre de son action politique; sa foi a été renforcée en outre par les conditions et l'esprit dans lesquels cet élargissement s'est réalisé.

Le travail effectué dans le cadre de la conférence d'adhésion a été énorme, quantitativement et qualitativement. Les accords qui ont été conclus sont équitables et satisfaisants. Si cela a été possible, si les difficultés surgies au cours des négociations ont pu être surmontées, c'est que jamais les objectifs politiques de l'élargissement n'ont été perdus de vue. Jamais depuis le début de la négociation et, même aux moments les plus durs et les plus difficiles de son déroulement, nous n'avons cessé de réclamer la réalisation de ces objectifs.

Les futurs membres de la Communauté ont accepté tout l'acquis communautaire et ils ont souscrit aux objectifs politiques de la Communauté ainsi qu'aux options déjà fixées pour son développement interne.

Le chapitre que nous avons commencé d'écrire pourra être étoffé dans un avenir proche. L'évolution de la situation internationale et les malaises qu'éprouvent nos sociétés mettent en relief la vocation véritable de la Communauté qui sera tout naturellement une construction au service de la paix, de la coopération et du progrès économique et social en Europe et dans le monde.

La représentation unique de la Communauté a été assurée dans le respect du dialogue institutionnel prévu par les traités. Le fait que la négociation a revêtu cette fois un caractère communautaire, notamment en raison du rôle — reconnu par tous — qu'a joué la Commission, peut être considéré comme un grand succès.

C'est pourquoi, si la Commission s'est réjouie de ce que l'acte final des négociations ait été signé non seulement par les États membres mais aussi par la Communauté, elle a déploré

devant le Conseil qu'il n'ait pas été possible de l'associer elle aussi à cette signature en dépit d'une excellente habitude communautaire. Parfois le préjugé se substitue au jugement, parfois l'interprétation nominaliste se substitue à l'opportunité politique, parfois l'équivoque, à la clarté. Je ne fais que constater une innovation par rapport — je le répète — aux habitudes du passé, innovation qui n'a pu que susciter une attitude critique de la Commission vis-à-vis du Conseil.

Il y a un an j'affirmais devant votre Assemblée que l'importance des implications politiques du processus d'élargissement nécessitait le concours de toutes les énergies et en particulier de celles qui sont l'expression de la volonté populaire. Il en résultait pour la Commission l'intérêt spécifique et le devoir strict de maintenir des contacts étroits avec le Parlement européen et les commissions compétentes pendant toutes les négociations. Ces contacts se sont révélés profitables. Je voudrais ajouter à cet égard que tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de l'élargissement ont été animés par la certitude que cette importante transformation de la Communauté ne pourra pas ne pas s'accompagner d'un renforcement du rôle du Parlement européen. Pour ma part, j'ai voulu souligner dans le discours que j'ai prononcé à l'occasion de la signature des récents traités, la nécessité de garantir et de développer nos institutions dans un cadre démocratique, ainsi que l'importance de l'œuvre incomptant aux pays membres de la nouvelle Communauté en vue du renforcement du caractère et des pouvoirs démocratiques du Parlement. C'est pourquoi j'ai cru opportun dès la naissance politique de la Communauté à Dix de souligner la vocation nécessairement démocratique de la Communauté. Quels sont les problèmes à résoudre d'urgence? Ce sont : le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et son élection au suffrage universel, l'originalité de ses institutions qu'il faut garantir et exalter afin d'empêcher le ravalement de la Communauté à un simple accord intergouvernemental, afin d'assurer à la Communauté la plénitude de la gestion politique, l'efficacité, la cohésion, la rapidité du processus de décision, le caractère éminemment politique de l'institution indépendante appelée à garantir le traité et à assumer la fonction consistant à soumettre des propositions.

Présentation du Rapport général pour 1971

L'année 1971 a été caractérisée par d'importants progrès vers la réalisation des objectifs de La Haye et en même temps par des événements monétaires constituant un danger sérieux pour la Communauté, ce que nous n'avons pas manqué de souligner dans notre lettre aux chefs d'Etat et de gouvernement.

A propos des événements monétaires, il faut souligner des faits positifs: le Conseil a adopté une position commune en septembre sur proposition de la Commission, aussi bien sur les principes de la réforme du système international que sur le fond des problèmes à négocier d'urgence au club des Dix; le front des Six, renforcé par le Royaume-Uni, a maintenu cette position au cours des négociations avec les États-Unis; la Communauté et en particulier le marché commun agricole ont continué à fonctionner malgré les difficultés résultant des désordres monétaires, prouvant par là même la solidité de nos structures.

Il n'en reste pas moins que les événements extérieurs ont mis en lumière l'insuffisante cohésion interne de la Communauté pour affronter des problèmes aussi graves et qu'il faut encore parcourir le chemin qui mène à des solutions plus solides des problèmes monétaires internationaux.

L'attention exceptionnelle qui a été consacrée en 1971 aux deux sujets prioritaires: les négociations d'élargissement et les questions monétaires, ont toutefois laissé dans l'ombre les progrès incontestables pourtant réalisés dans d'autres domaines et le Rapport général décrit en détail.

Je me contenterai de mentionner l'impulsion donnée à la réforme des structures agricoles européennes avec l'adoption des premières orientations par le Conseil et, dans le domaine social, par l'adoption des décisions nécessaires pour rendre le Fonds social rénové plus efficace.

Je pourrais aussi mentionner l'application de la nouvelle procédure budgétaire et du nouveau système progressif des ressources propres, la réunion de sessions spécialisées du Conseil,

consacrées à des secteurs qui n'ont pas encore été abordés en tant que tels, celle des ministres de la justice et celle des ministres de l'éducation.

Je pourrais parler de l'application du système des préférences généralisées dont la Communauté peut se flatter d'avoir pris l'initiative à l'égard de tous les autres pays industrialisés. Mais je souhaite me limiter à une considération d'ensemble: dans cette année marquée par une rapide et spectaculaire évolution du cadre politique européen et mondial (il suffit de penser à l'entrée de la Chine populaire aux Nations unies) et par le mûrissement d'importantes transformations de notre Communauté, cette dernière est restée le centre de la construction européenne, confirmant ainsi l'affirmation du communiqué de La Haye, selon laquelle: « Les Communautés européennes restent le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor ».

Exposé du programme pour 1972

L'année 1972 est indubitablement une année de transition. En effet, elle sera caractérisée par les processus de ratification des traités d'adhésion, par la reprise des travaux en vue de l'union économique et monétaire, au sujet desquels la Commission a, on le sait, déjà présenté des propositions depuis le 12 janvier dernier, et par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui devrait avoir lieu à l'automne prochain, lorsque les pays candidats seront en mesure d'y participer pleinement.

En ce qui concerne le programme de la Commission, nous avons l'intention de respecter surtout deux impératifs: faire progresser la construction communautaire en relançant l'union économique et monétaire qui est indispensable à la survie de notre Communauté; agir en même temps en étant conscients d'être désormais une Communauté à Dix. A ce propos, je tiens à souligner la grande importance que la Commission attache aux procédures de consultation avec les pays candidats. Au-delà des aspects techniques, ces consultations revêtent une significa-

tion politique précise, soit qu'elles créent des habitudes communes de travail, soit qu'elles renforcent la compréhension réciproque des problèmes et des objectifs que nous proposons.

Union économique et monétaire

En ce qui concerne la relance de l'union économique et monétaire, ma tâche est aujourd'hui très simplifiée par le fait qu'au cours de la session parlementaire de janvier, M. le vice-président Barre a déjà eu l'occasion de vous présenter le point de vue de la Commission sur ce sujet, en illustrant à votre intention également les propositions que nous avons présentées au Conseil le 12 janvier dernier.

Je voudrais souligner aujourd'hui ce que j'ai déjà dit au Conseil des Communautés le 1^{er} février: aujourd'hui nous sommes non seulement poussés par la nécessité de respecter un engagement que nous avons pris solennellement le 9 février de l'année dernière, lorsque nous avons décidé de mettre en œuvre des mesures qui en dix ans auraient dû nous conduire à la réalisation intégrale de l'union économique et monétaire; nous sommes pressés en outre par la nécessité de créer notre propre organisation pour les relations monétaires et financières afin de préserver tout ce que nous avons construit jusqu'à maintenant et pour protéger la Communauté contre les événements monétaires et économiques externes sur lesquels nous n'aurions autrement aucune prise. Les accords de Washington de décembre dernier ont certainement été utiles dans la mesure où ils ont ramené une certaine stabilité dans les relations monétaires et commerciales internationales. Mais ces accords — nous devons en être conscients — n'ont certainement pas résolu tous les problèmes et en particulier par l'élargissement des marges de fluctuation ils ont objectivement renforcé la position privilégiée du dollar, en dépit de son inconvertibilité.

Vous connaissez les propositions que nous avons présentées au Conseil le 12 janvier. La Commission n'entend pas s'en tenir là pour la préparation de l'important Conseil des 28 et 29 février, qui devrait réunir les ministres des affaires étrangères, les

ministres des finances et les ministres de l'agriculture. Convaincus, comme nous l'avons toujours été, de la nécessité de progrès parallèles dans la construction de l'union économique et monétaire, nous entendons présenter aussi un document d'ensemble, qui non seulement reprendra les principales propositions déjà présentées, mais cherchera en outre à indiquer quels autres progrès pourraient être, et devraient, être faits au cours des prochains mois pour progresser dans les diverses politiques communes et notamment en matière de politique conjoncturelle, de politique régionale et de politique sociale.

La crise monétaire de 1971 nous a contraints à retarder les premiers pas vers une meilleure organisation des rapports monétaires et financiers à l'intérieur de la Communauté mais — bien que certains semblent le démentir — le processus amorcé en février 1971 pour renforcer la coordination des politiques économiques des pays membres n'a pas été bloqué. La décision du Conseil du 22 mars, selon laquelle les ministres compétents doivent examiner trois fois par an, au sein du Conseil, la politique des dépenses publiques, a été scrupuleusement observée et a donné lieu au premier rapport annuel sur la situation économique de la Communauté approuvé par le Conseil en octobre dernier.

D'autre part, la Commission a poursuivi ses travaux dans le domaine de l'harmonisation fiscale, qui est l'un des secteurs les plus importants de la première phase de l'union économique. A cet égard, la Commission compte maintenant présenter au Conseil certaines propositions, notamment sur l'unification des principes d'établissement de la TVA et en vue de l'harmonisation de certains impôts de consommation.

Mais il nous faut à présent franchir une nouvelle étape. Nous nous trouvons en effet en présence de deux impératifs. Le premier est que nous ne pouvons plus attendre, pour réaliser notre propre organisation, des relations monétaires et financières des pays de la Communauté. En effet, quand les variations des taux de change entre deux monnaies communautaires peuvent atteindre 9 %, une politique agricole commune fondée sur des prix de marché uniformes n'est plus possible et, dans bien des cas, un marché commun des échanges industriels ne l'est pas

davantage. Alors que la survie même de la Communauté est en jeu, il est inutile de parler de progrès dans le domaine de l'union économique sans modifier cette situation. Le second impératif est que, je le répète, nous restons fermement convaincus que des progrès marquants ne pourront être réalisés et préservés à la longue dans le domaine de l'union monétaire si nous n'avançons en même temps horizontalement dans tous les secteurs des politiques communes.

Politique sociale

Sans aucun doute nos préoccupations en matière de politique sociale devront porter cette année avant tout sur le problème de l'emploi.

Il y a un an la Communauté a déjà manifesté la volonté politique de devenir une Communauté de stabilité et de développement, dans laquelle le plein emploi doit donc représenter un point de référence essentiel.

Qu'est-ce qui caractérise l'action que la Commission entend mener dans ce sens? Tout d'abord, une méthode: toutes les politiques communes doivent être conçues et appliquées en tenant compte de leurs incidences sur la politique de l'emploi, ce qui implique bien entendu une connaissance suffisante des situations et des problèmes. Tel est le point de départ indispensable.

Mais si les premières propositions que la Commission présentera en 1972 doivent avoir essentiellement pour objectif la connaissance, l'étude et l'analyse des problèmes sociaux communautaires, il est clair que la Communauté doit contribuer à résoudre activement ces problèmes. Quels sont les principaux instruments à notre disposition?

Fonds social

Surtout le Fonds social rénové. Cette année la Communauté devra rendre efficace cet instrument de la politique sociale

commune, passant ainsi de la phase de la conception à la phase de l'intervention active sur les éléments qui conditionnent l'emploi. En outre, la Commission proposera cette année, sur la base des travaux déjà en cours, un programme communautaire d'activité en matière de formation professionnelle, en application directe des orientations générales arrêtées par le Conseil en juillet 1971.

Je veux souligner que je suis pleinement conscient des limites de ces instruments et de leur insuffisance pour faire face non seulement aux situations structurelles que nous avons héritées du passé, mais aussi aux problèmes conjoncturels, d'une gravité certaine.

Par conséquent, d'autres instruments sont et seront de plus en plus nécessaires pour mener une politique « active » de l'emploi. Au fur et à mesure que nous approcherons des objectifs finals de l'approfondissement de la Communauté, des instruments communautaires devront être créés dans le domaine social chaque fois qu'ils sembleront nécessaires pour remplacer ou compléter l'action des instruments nationaux.

Politique régionale

Le Conseil a précisément souligné à plusieurs reprises que la réalisation de l'union économique et monétaire et des politiques communes serait gravement compromise si aucun effort communautaire n'était fait en faveur des régions qui accusent un retard de développement. Bien que la politique régionale n'ait pas été incluse dans les négociations avec les pays candidats, nous savons tous — et les discussions qui ont lieu dans ces pays le prouvent — que ladite politique occupera une place importante dans la Communauté élargie.

La Commission est convaincue que, sur la base de ses propositions bien connues du Parlement européen et des travaux réalisés par le Conseil et le Parlement européen, il sera possible de parvenir prochainement à une décision qui donnera à la Communauté les instruments d'action nécessaires. De toute

manière, la Commission est décidée à mettre tout en œuvre pour que soient prises enfin les premières mesures d'une politique régionale active au niveau de notre Communauté.

Politique agricole commune

La Commission poursuivra résolument l'action qu'elle a engagée pour proposer au Conseil les mesures adéquates en vue de compléter la politique agricole commune et de lui donner une orientation mieux adaptée aux impératifs socio-économiques de l'agriculture européenne.

Nous sommes profondément convaincus qu'une politique agricole commune, qui prenne davantage en considération la nécessité de moderniser les structures agricoles, qui assure à certaines catégories d'agriculteurs des emplois de rechange dans les secteurs non agricoles, qui offre à certaines classes d'exploitants la possibilité de cesser leurs activités, qui introduise le principe du complément de revenus et qui rende à la politique des prix sa fonction de véritable instrument d'orientation des productions et de maintien de la stabilité des marchés, est un impératif auquel la Communauté ne saurait se soustraire de par la place qu'elle occupe dans l'économie mondiale et de par l'importance que revêt l'agriculture pour son propre équilibre interne.

Les propositions de prix agricoles pour la campagne 1972-1973, soumises récemment au Conseil de ministres par la Commission, s'inscrivent dans cette perspective.

Par la nouvelle méthode de détermination des prix, par la hiérarchie que l'on a voulu établir entre le niveau des prix des divers produits agricoles, par les mesures relatives à l'octroi d'un complément de revenus pour les exploitations qui ne peuvent se moderniser, ces propositions, qui comportent des modifications par rapport aux précédentes, constituent déjà un grand pas vers les objectifs d'une politique agricole commune mieux équilibrée. Nous sommes du reste conscients du fait que ce secteur fondamental mérite un effort supplémentaire d'analyse et de réflexion en commun.

Le Conseil devra donc examiner ces nouvelles propositions présentées par la Commission, mais l'important est que le Conseil lui-même arrive à une décision, tant en ce qui concerne les directives relatives à l'amélioration des structures agricoles — et ce dès que possible — qu'en ce qui concerne la fixation des prix, parce que pour la Commission toutes les mesures de politique agricole aujourd'hui à l'étude constituent un ensemble cohérent et complet, sinon sur le plan strictement juridique, certainement sur le plan politique.

Il est vraisemblable d'autre part, et nous le souhaitons, que l'évolution de la situation monétaire internationale impose des décisions tant sur le plan communautaire qu'au niveau des États membres, notamment en ce qui concerne la fixation des nouvelles parités.

Dans ce cas et pour ce qui est de l'agriculture, il sera indispensable d'adopter parallèlement des mesures propres à assurer d'une part le rétablissement du marché unique pour les produits agricoles et à éviter d'autre part que les agriculteurs subissent une diminution de leurs revenus.

Ainsi que vous pouvez donc le constater, 1972 sera aussi une année importante pour l'élaboration de la politique commune.

Politique industrielle

Dans le secteur de la politique industrielle, la proposition relative aux structures de l'organisation générale à préparer est toujours bloquée du fait de divergences profondes — une fois encore — de caractère institutionnel, qui concernent notamment le problème de l'intégration du futur comité de politique industrielle dans les institutions. En dépit de ces difficultés, la Commission a l'intention de continuer à présenter au Conseil, en 1972, des propositions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la stratégie qu'elle a définie dans le mémorandum sur la politique industrielle de mars 1970 : en effet, c'est dans ce contexte qu'elle poursuivra l'action visant à promouvoir la réalisation concrète du programme de suppression des obstacles techniques aux échanges et qu'elle

proposera, dans les prochains jours, de compléter ledit programme dans le domaine, notamment, de la protection de l'environnement. Je citerai encore, parmi les nouvelles propositions que nous présenterons, celles qui concernent les contrats communautaires de développement dans le secteur de l'industrie à technologie avancée, ou celles qui préciseront, toujours dans le domaine industriel, les grandes lignes d'une politique communautaire globale en matière d'adjudication, de politique de développement, de finances et de structures industrielles.

Dans la perspective du nouveau contexte social et des nouvelles responsabilités mondiales de la Communauté élargie, nous souhaitons que les nouveaux objectifs de la politique industrielle de la Communauté puissent être discutés par la conférence qui se tiendra en avril à Venise et qui aura pour thème « L'industrie et la société dans la Communauté européenne ».

Politique de la concurrence

Une politique active de la concurrence constitue un facteur important d'une politique industrielle communautaire.

Cette politique sera analysée dans le premier rapport spécial que la Commission présentera fin février — conformément au vœu exprimé par le Parlement dans sa résolution du 7 juin 1971 — et fera donc l'objet d'un nouveau débat approfondi.

Politique de recherche et de développement

Dans le secteur de la politique de recherche et de développement, l'impossibilité dans laquelle le Conseil s'est trouvé en décembre dernier d'arrêter un programme pluriannuel pour le Centre commun de recherche montre une fois encore la nécessité pour la Communauté de développer, dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, une stratégie plus ambitieuse, en mesure d'utiliser le Centre commun de recherche de manière appropriée. L'occasion que constitue l'élargissement de la Communauté du fait de l'apport au potentiel scientifique et technologique britannique revêt une grande importance. Au cours des

prochains mois, la Commission a l'intention de présenter au Conseil des propositions spécifiques, qui concerneront, d'une part, les structures de l'organisation nécessaire au développement d'une politique plus ambitieuse dans le secteur scientifique et technique et, d'autre part, les choix fondamentaux qui devront caractériser la politique européenne de recherche et de développement.

De l'avis de la Commission, le développement de la stratégie commune — objectif d'importance fondamentale — n'implique pas la nécessité de centraliser l'exécution des activités de recherche et de développement, et ne demande pas non plus l'augmentation des crédits affectés à ce secteur : il convient plutôt d'arriver à un emploi plus rentable des crédits disponibles, en rationalisant et en harmonisant les travaux des pays européens qui ont aujourd'hui un caractère fragmentaire et dispersé, et en réalisant les conditions de la concurrence effective entre les industries des divers pays.

C'est dans ce contexte plus large que seront présentées des propositions propres à relancer le Centre commun de recherche.

Politique de l'environnement

De même, en ce qui concerne la politique de la protection de l'environnement, que je considère comme extrêmement importante, la Commission a l'intention de présenter dans le courant du premier semestre, en complément à son premier mémorandum, un plan d'action qui comporterait d'une part la définition de principes généraux, d'autre part des propositions d'actions spécifiques ; ces propositions tiendront le plus grand compte des réactions des États membres et de l'attitude que votre Assemblée, le Comité économique et social et les organisations professionnelles adopteront en la matière.

Je voudrais ajouter que la Commission a l'intention de soumettre cette année au Conseil des propositions qui contribueront au niveau communautaire à la lutte contre la drogue, et ce, en liaison étroite avec l'action entreprise par les États membres.

Politique énergétique

L'année écoulée a révélé de manière toujours plus évidente et plus manifeste la nécessité d'accomplir des progrès concrets dans le domaine de la politique énergétique de la Communauté. La dépendance vis-à-vis des importations d'énergie est devenue plus grande. Dans le secteur pétrolier, les négociations entre les pays producteurs et les compagnies pétrolières ont montré une fois encore que les structures traditionnelles de l'approvisionnement peuvent être, à l'avenir, sujettes à des transformations profondes.

La Commission attachera notamment de l'importance à l'élaboration de propositions nouvelles en vue d'une politique communautaire dans le secteur du commerce et de l'approvisionnement en hydrocarbures. En même temps, elle gardera pour but de réduire les besoins croissants d'importations en cherchant à ménager à l'énergie nucléaire une part plus importante dans l'approvisionnement en énergie. Évidemment, cet objectif suppose une décision rapide concernant la construction d'installations d'enrichissement.

Politique des transports

Il est à souhaiter que l'accélération — qui s'est manifestée dans le courant du second semestre de 1971 — du rythme des travaux du Conseil concernant la politique commune des transports annonce une évolution qui permettra à la Communauté d'entreprendre et de mener à bien un certain nombre d'actions dans des conditions nettement meilleures que celles d'il y a un an.

Envoyant récemment au Conseil une communication sur le développement de la politique commune des transports, la Commission a abordé les problèmes de manière à la fois globale et dynamique. Définissant les lignes directrices d'un développement ordonné de la politique des transports, elle a fixé un calendrier des mesures à adopter au cours des cinq prochaines années. Les premiers progrès importants dans cette perspective d'ensemble devraient être réalisés en 1972. Les nouvelles actions, définies comme prioritaires pour cette année 1972, concernent soit le ren-

forcement des mécanismes de coordination des investissements d'infrastructure, soit les premières mesures en matière de sécurité routière, soit une action concertée dans le domaine des techniques nouvelles.

Qu'il me soit permis, maintenant, d'exprimer brièvement mon opinion : nous sommes conscients des limites de nos engagements dans le domaine des politiques communes ; ces limites résultent des conditions objectives du passage de la Communauté des Six à la Communauté des Dix. Mais nous sommes surtout conscients des retards accumulés au cours des années passées lorsque de telles limites n'existaient pas. Ces limites — elles concernent l'énergie, les transports, les politiques industrielle, régionale, scientifique et technologique, fiscale et même agricole — sont très étroites.

Quiconque ne tient pas à ce que la Communauté se dilue dans une zone de libre-échange doit en premier lieu être conscient du fait que l'union douanière en elle-même ne constitue pas une Communauté. Quiconque s'interroge sur la détérioration de la vie des institutions communautaires doit en premier lieu se demander si la cause de ce phénomène déplorable ne s'explique pas par la faiblesse du dessein politique et du programme général. Quiconque s'étonne de l'absence de participation à un processus pourtant noble et exaltant, décisif pour nos pays, comme celui de la construction européenne, doit se demander si cela ne s'explique pas par le manque de clairvoyance et de courage, par la pratique facile qui consiste à dissimuler les choix politiques fondamentaux derrière les détails techniques. Ce sont ces choix qui sont l'expression du jeu démocratique véritable, la confrontation et le choc des idées, la vraie lutte politique, la participation véritable des masses populaires.

La Communauté dans le monde

L'élargissement de la Communauté renforce notre rôle dans le monde, mais accroît, en conséquence, nos responsabilités ; comme la Commission a pu l'affirmer dans l'avis qu'elle a transmis au Conseil le 21 janvier 1972 au sujet de la conclusion des négociations, « l'élargissement, tout en sauvegardant la cohésion et le

dynamisme interne de la Communauté, permettra de renforcer sa participation au développement des relations internationales ».

Si la relance de l'union économique et monétaire représente la principale ligne de force de notre action cette année, il est d'autre part nécessaire de souligner l'importance de nos relations extérieures. J'aimerais examiner en premier lieu les échéances directement liées à l'élargissement de la Communauté.

Pays de l'AELE non candidats

Comme le Parlement le sait, au cours de l'année 1972 les relations de la Communauté avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion devront être définies.

Au cours des prochains mois, la Commission poursuivra les négociations qu'elle compte terminer rapidement avec la Suisse, la Suède, l'Autriche, la Finlande, le Portugal et l'Islande.

Nous attachons la plus grande importance à la conclusion de ces accords avant l'été, convaincus que la position de la Communauté est généreuse et que personne ne peut souhaiter traîner les négociations en longueur.

La position prise par la Commission au sujet de la nature et de la portée des accords à conclure avec ces pays a été pleinement approuvée par le Conseil à la fin de novembre 1971. Sans exclure la possibilité d'une évolution ultérieure, il conviendra de régler essentiellement les problèmes commerciaux, en évitant, dans la mesure du possible, d'introduire de nouvelles barrières aux échanges en Europe occidentale. Cet objectif ne sera atteint que si l'on étend à l'ensemble de la Communauté élargie le libre-échange réalisé par l'AELE pour les produits industriels et cela, comme l'on sait, au moyen d'accords bilatéraux.

A ce propos, deux points devront surtout retenir l'attention. D'une part, il conviendra de sauvegarder intégralement l'autonomie de décision et de développement de la Communauté, en évitant notamment que les futurs accords n'entraînent des distorsions aux règles communautaires, qui seraient propres à mettre en danger la cohésion de la Communauté.

D'autre part, ces accords devront se conformer aux obligations internationales souscrites par la Communauté et par ses partenaires, notamment au sein du GATT. Sur la base de son expérience propre, la Communauté est certaine que ces accords constitueront un nouveau facteur d'expansion du commerce mondial.

Pays industrialisés

La Commission a l'intention d'insérer ses relations avec les grands pays industrialisés dans le cadre général de l'amélioration et du réexamen des relations économiques et commerciales internationales.

C'est dans cet esprit qu'il faut lire la déclaration d'intention que le Conseil a adoptée sur proposition de la Commission en décembre 1971; cette déclaration trace avec conviction et clairvoyance la voie d'une économie mondiale libre, en prévoyant une nouvelle série de négociations commerciales qui permettront de renforcer la liberté des échanges et l'organisation mondiale du commerce, et de trouver des solutions appropriées à l'urgence des besoins des pays en voie de développement.

La Commission ne peut que se réjouir de cette déclaration d'intention parce qu'elle se bat depuis longtemps pour que la Communauté prenne position en ce sens, afin de répondre de façon positive aux tendances protectionnistes, qui sont depuis longtemps pour nous un grave sujet de préoccupation. Je voudrais rappeler à ce propos les discussions répétées que j'ai eues en personne avec les ministres des affaires étrangères depuis le mois de mars de l'année dernière pour préparer ma visite aux États-Unis (visite dont j'ai longuement entretenu le Parlement). Je souligne la date, c'était en mars dernier, car en politique le temps joue un rôle fondamental, et la Communauté ne semble pas toujours accepter de se plier à cette règle élémentaire de la bonne politique.

USA

La Commission souhaite que les négociations en cours avec les États-Unis puissent se terminer bientôt. Un résultat a déjà été atteint, mais il doit encore être approuvé par le Conseil.

L'accord qui résultera de ces négociations devrait aussi reprendre notre engagement de participer à un réexamen multilatéral des relations économiques internationales.

Au cours des négociations que nous avons poursuivies jusqu'à présent avec les États-Unis, nous avons été guidés par deux principes. Le premier est que nous ne pouvons prétendre résoudre maintenant tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous avons donc cherché à résoudre les questions que nous pouvons régler dès à présent, en renvoyant, comme je l'ai déjà dit, à 1973 les négociations multilatérales pour les problèmes plus vastes. Le second principe qui nous a guidés est que toutes les négociations doivent être conduites dans un esprit de reciprocité et d'avantage mutuel. La Commission considère que nous avons ainsi jeté les bases d'une large confrontation pacifique des positions respectives qui, au-delà de toute polémique, devrait nous conduire, nous et les États-Unis, à persévérer dans la voie d'une liberté toujours plus grande des échanges.

C'est dans cet esprit que nous avons l'intention d'affronter nos rapports commerciaux avec tous les autres pays du monde.

Japon

C'est pour cette raison que nous continuons à considérer comme indispensable d'arriver à un accord commercial avec le Japon qui, en normalisant nos relations, ouvrira la voie à une plus grande libération des échanges et à des contacts plus étroits, moyennant une reconnaissance réaliste d'instruments de sauvegarde appropriés.

Pays en voie de développement

C'est dans cet esprit, mais aussi avec le sentiment de notre responsabilité accrue, que nous considérons nos relations avec les pays en voie de développement et les pays du Bassin méditerranéen.

La perspective de l'élargissement rend d'actualité et accentue les responsabilités de la Communauté à l'égard des pays en

voie de développement et à l'égard des pays méditerranéens; que ce soit ceux avec qui nous avons déjà des accords ou ceux avec qui nous sommes en train d'en négocier. Je voudrais en outre rappeler l'obligation qui incombe à la Commission d'élaborer au cours de 1972, d'une manière approfondie, les solutions qui pourront être offertes en 1973 à de nombreux pays en voie de développement déjà associés à la Communauté ou qui ont vocation à s'associer ultérieurement selon différentes formules.

En effet, au cours des négociations d'adhésion, il a été convenu que la Communauté élargie accordera à 20 pays indépendants membres du Commonwealth situés en Afrique, dans l'océan Indien, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, la possibilité de définir leurs relations avec elle suivant une des formules :

- participation à la même convention d'association que les EAMA;
- conclusion d'une ou plusieurs conventions d'association comportant des droits et obligations réciproques, notamment dans le domaine des échanges;
- conclusion d'accords commerciaux.

Les pays qui choisiront d'ouvrir des négociations dans le cadre de la première formule, seront invités à participer, à côté des EAMA, à la négociation de la convention qui succédera à celle signée à Yaoundé en juillet 1969.

Cela impliquera un effort d'information et de contact avec tous ces pays, afin de mieux définir de part et d'autre les intentions réciproques et de déterminer les possibilités de mettre en œuvre une future politique d'information tout en préservant l'important patrimoine acquis jusqu'à maintenant par la Communauté dans ce domaine. Il est clair que ces pays pourront faire leur choix en toute indépendance. Il va de soi aussi que l'Europe pourra offrir une contribution accrue au développement économique et social et à l'unité de l'Afrique.

Mais la politique d'association menée par la Communauté en Afrique et à Madagascar ne doit pas lui faire perdre de vue les aspects de politique générale en matière d'aide au développement.

A cet égard, dans le mémorandum sur la politique commune de coopération au développement, qu'elle a transmis aux autres organismes communautaires, la Commission a proposé un certain nombre d'orientations et d'actions qui, tout en renforçant la cohérence et l'efficacité des politiques menées jusqu'à présent, traduirait le renforcement de la solidarité communautaire dans le domaine considéré, qui est fondamental.

Nous sommes décidés à poursuivre la politique des préférences généralisées, même si certains grands partenaires ne sont pas disposés à continuer dans cette voie. Je rappellerai, à ce sujet, que les questions encore en suspens en ce qui concerne les bénéficiaires des préférences généralisées devront trouver une solution avant le 1^{er} juillet prochain.

La Commission souligne son intention de préparer activement la participation de la Communauté aux travaux de la troisième session de la CNUCED, qui se tiendra en avril et mai à Santiago du Chili; en effet, puisqu'aux yeux des pays en voie de développement, la Communauté apparaît comme une entité bien réelle, il est politiquement indispensable qu'elle assume ses responsabilités en adoptant une position unique à l'occasion de cette grande confrontation internationale.

Je voudrais rappeler en outre le rôle que la Communauté peut et doit jouer — grâce à l'expérience qu'elle a acquise en matière d'intégration — pour promouvoir diverses formes de coopération et d'intégration régionale tant en Amérique du Sud qu'en Asie.

Pays de l'Est

C'est dans le même esprit de coopération que la Commission envisage la possibilité de nouvelles formes communautaires de collaboration économique et d'échanges commerciaux avec les pays de l'Est européen, en offrant, comme elle l'a déjà fait, sa propre contribution initiale dans le cadre de la préparation de la conférence sur la sécurité européenne, au niveau des pays membres et de la Communauté. Par vocation et par choix, la Communauté

n'est pas un bloc mais une réalité ouverte à la coopération. Il est naturel d'autre part que, dans tous les domaines où la collaboration se manifeste entre l'Europe communautaire et les pays de l'Est, la Communauté se manifeste en tant que telle dans les secteurs qui relèvent de sa compétence.

D'une manière plus générale, il y a lieu de se poser la question suivante. Quel meilleur équilibre du continent européen pourrait-on jamais réaliser si la Communauté européenne n'en était pas un élément fondamental dans sa réalité d'aujourd'hui et dans toutes ses virtualités ?

Questions institutionnelles

L'année 1972 est aussi une année d'échéances sur le plan institutionnel. La Commission compte remplir avec réalisme et dynamisme les tâches qui lui incombent à cet égard. Je me rappelle en particulier les engagements pris dans le cadre du traité d'avril 1970 et qui imposent à la Commission de présenter d'ici à la fin de 1972 des propositions concernant le renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Par ailleurs, cette échéance s'inscrit dans un débat plus large concernant le renforcement des institutions de la Communauté. C'est pourquoi je souhaiterais évoquer ce problème en me référant aussi au prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Le sommet

Il est évident, en effet, que c'est le sommet qui permettra de définir les grandes lignes du renforcement institutionnel qui s'impose dans la Communauté à Dix.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer devant le Parlement européen (et il y a quelques jours seulement je me suis entretenu de cette question également avec votre commission politique) les raisons pour lesquelles la Commission a si vigoureusement soutenu l'idée d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement en 1972. La période exceptionnelle que nous traversons exige de notre part une preuve de volonté politique du plus haut niveau.

Je crois que ce sommet ne doit absolument pas se substituer aux institutions communautaires. Il doit, sur la base des grandes options auxquelles nous sommes confrontés, donner les orientations nécessaires et un programme politique à moyen terme pouvant être réalisé par les institutions communautaires. Les trois grands sujets que le sommet devra aborder sont les suivants : une réalisation plus résolue de l'union économique et monétaire et des politiques communes, le rôle de la Communauté dans le monde, à l'Est, à l'Ouest et vis-à-vis des pays en voie de développement, le fonctionnement et le renforcement des institutions de la Communauté élargie.

Comme je l'ai déjà déclaré à une autre occasion, la Commission entend contribuer au maximum à la préparation du sommet. Il est évident que cette préparation pourra se faire selon des procédures discrètes, tout au moins dans un premier temps ; je m'empresse d'ajouter que nous estimons qu'il est essentiel que la discréption n'entrave pas le fonctionnement normal des institutions et donne naissance à des situations d'assujettissement qui modifient profondément l'équilibre institutionnel prévu par les traités.

En ce qui concerne les problèmes prévus à l'ordre du jour, je voudrais dire tout de suite très clairement que les décisions relatives aux propositions de la Commission sur la relance de l'union économique et monétaire doivent intervenir avant le sommet ; c'est pour cela que nous avons présenté ces propositions au Conseil dès le 12 janvier. Il incombera à ce sommet de définir notamment le cadre institutionnel qui pourra permettre de réaliser des progrès substantiels et rapides vers l'approfondissement de l'union économique et monétaire.

J'ai déjà déclaré à votre commission politique il y a quelques jours que la Commission étudie actuellement la contribution qu'elle entend apporter à la préparation du sommet. En particulier, j'ai donné l'assurance que nous avons l'intention de présenter au Parlement européen, dans le courant du mois de mai, nos propositions en matière institutionnelle, notamment au sujet du renforcement des pouvoirs du Parlement européen, afin que vous puissiez en débattre pendant la session du mois de juin. La Commission

est inspirée surtout par le souci de préserver et de renforcer l'originalité et l'équilibre des institutions, convaincus comme nous le sommes que, si les institutions ne peuvent faire avancer la construction européenne sans qu'il existe une volonté politique chez les États membres, cette volonté politique ne pourra pas donner des résultats concrets sans institutions communautaires adéquates. Je peux vous assurer que les travaux que nous effectuons concernant ces problèmes fondamentaux sont déjà très avancés.

Voici la double tâche qui nous attend en cette année de transition et de réflexion: créer les conditions permettant au sommet des chefs d'État et de gouvernement de donner à la Communauté élargie un programme et un cadre institutionnel renforcés.

C'est le dernier rapport d'activité que le président de la Commission de la Communauté à Six a l'honneur de vous présenter. Je crois que notre programme de cette année de transition est à la fois réaliste et ambitieux. Il nous appartient de le réaliser scrupuleusement pour transmettre à la nouvelle Communauté des structures solides qui, en marquant le point final de la construction à Six, constituent un excellent point de départ pour la Communauté à Dix.

Les fuites en avant et les regards nostalgiques sur le passé ne servent à rien. Nous sommes arrivés à un moment qui n'est pas sans ombres en dépit d'incontestables succès; nous sommes en outre au seuil d'une nouvelle étape, qui offre des possibilités extraordinaires et permet d'immenses espoirs.

Si l'Europe sait être pragmatique, c'est-à-dire regarder les faits incontestables et si elle ne se laisse pas enfermer dans des préjugés fâcheux, elle sera à la hauteur de son époque et sera capable d'assumer pleinement toutes ses responsabilités vis-à-vis de ses peuples et aussi sur la scène mondiale.